

Décision n° 2011-021/CC sur la conformité à la Constitution de l'Accord de prêt n°2011-059/PRBF 2011-3000 conclu le 28 juillet 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ouahigouya-Thiou-frontière du Mali

Le Conseil constitutionnel,

saisi suivant la procédure d'urgence par lettre n° 2011-1426/PM du 13 septembre 2011 de Monsieur Premier Ministre aux fins de contrôle de constitutionnalité de l'Accord de prêt suscitée ;

Vu la Constitution du 11 juin 1991 ;

Vu la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;

Vu le règlement intérieur du Conseil constitutionnel du 06 mai 2008 ;

Vu la décision 2010-005/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;

Vu l'Accord de prêt n°2011-059/PRBF 20113000, conclu le 28 juillet 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ouahigouya-Thiou-frontière du Mali ;

Ouï le rapporteur en son rapport ;

Considérant qu'aux termes de l'article 155, alinéa 2, de la Constitution, les traités et accords soumis à la procédure de ratification peuvent être déférés au Conseil constitutionnel aux fins de contrôle de constitutionnalité ;

Considérant que le Conseil constitutionnel a été saisi par lettre n°2011-1426/PM du 13 septembre 2011 de Monsieur le Premier Ministre aux fins de contrôle de constitutionnalité de l'Accord de prêt susvisé ; que la saisine du Conseil constitutionnel par une autorité habilitée par l'article 157 de la Constitution pour connaître d'une question relevant de sa compétence est régulière ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement des secteurs des transports et du tourisme, le Burkina Faso a conclu avec la Banque Ouest Africaine de Développement

